

COMMUNIQUE DE PRESSE

Renouvellement de la concession pour l'utilisation de la force hydraulique du Rhône à Chancy-Pougny

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a décidé de renouveler la concession de la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny en accord avec les autorités genevoises et françaises.

La nouvelle concession aura une durée de 60 ans à compter du 9 avril 2001 et prendra fin le 8 avril 2061. Des travaux de rénovation et de transformation seront réalisés dans un délai de 20 ans dès l'entrée en vigueur définitive de la concession. Le débit turbinable sera augmenté à 620 m³/s environ après le remplacement des groupes turbines-alternateurs. Des mesures de compensation, de revalorisation et d'atténuation, y compris une passe à poissons, devront être effectuées dans les 6 ans suivant l'entrée en vigueur définitive de la concession. Les parts à la puissance et à l'énergie électrique produite par l'usine de Chancy-Pougny sont arrêtées respectivement à 64,6 % pour la Suisse et 35,4 % pour la France.

Deux associations de pêche se sont opposées au renouvellement de la concession. Pour l'essentiel, leurs requêtes ont pu être prises en compte.

Berne, le 19 mai 2003

ETEC Département fédéral de l'Environnement,
des Transports, de l'Energie et de la Communication

Service de presse

Renseignements: Sandrine Chatelain, Section droit, Office fédéral des eaux et de la géologie,
2501 Bienne. Tél: 032 328 87 62; E-mail: sandrine.chatelain@bwg.admin.ch